

Luxembourg, le 23 juillet 2021

## **Communiqué de presse**

### **Conseils juridiques pour choisir votre artisan**

Le Centre Européen des Consommateurs au Luxembourg reçoit actuellement un nombre croissant de demandes de renseignements de la part de consommateurs concernant des artisans - principalement d'Allemagne et de France - qui distribuent leurs prospectus publicitaires dans les journaux quotidiens ou les boîtes aux lettres.

Afin de trouver la bonne entreprise, digne de confiance, pour effectuer des travaux dans sa maison, il est important de tenir compte des points suivants et de connaître ses droits :

- L'entreprise possède-t-elle une adresse postale correcte ?
- Un numéro de téléphone fixe est-il fourni ?
- Avez-vous reçu un devis détaillé ?
- Avez-vous eu des échos de cette entreprise (interrogez votre entourage, faites des recherches sur Internet pour voir s'il existe des évaluations de l'entreprise ou des témoignages de clients) ?
- Avez-vous eu suffisamment de temps pour accepter ou refuser l'offre ?

Il est conseillé de ne pas accepter tout de suite la première offre. Prenez votre temps, demandez plusieurs offres à différentes compagnies et comparez-les.

Si vous avez néanmoins conclu un contrat en dehors des locaux commerciaux, par exemple à votre domicile, et que vous vous rendez compte par la suite que l'offre ne répond finalement pas à vos besoins, vous pouvez vous rétracter de ce contrat dans un délai de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat, sans donner de motif.

Si vous avez des questions concernant vos droits lors de la conclusion de contrats avec des entreprises d'un autre pays, veuillez contacter le CEC Luxembourg pour une consultation gratuite.

# Aide et conseil pour les consommateurs en Europe



Centre Européen des Consommateurs Luxembourg

Le CEC Luxembourg fait partie d'un réseau de 29 Centres Européens des Consommateurs dans l'Union européenne ainsi qu'en Islande et en Norvège (European Consumer Centre Network – ECC-Net). Nos services sont gratuits. Le CEC Luxembourg est un Groupement d'Intérêt Economique créé par l'Etat luxembourgeois et l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs (ULC). Le CEC est soutenu financièrement par la Commission européenne, l'Etat luxembourgeois (Ministère de la Protection des consommateurs) ainsi que par l'ULC.

Vous pouvez joindre le CEC Luxembourg pour des questions concernant la protection des consommateurs en Europe ou dans les cas de litiges transfrontaliers à l'adresse suivante :

271 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Tél : (+352) 26 84 64-1

Fax : (+352) 26 84 57 61

E-mail : [info@cecluxembourg.lu](mailto:info@cecluxembourg.lu)

## Contacts presse :

Kevin Wiseler – Juriste  
[wiseler@cecluxembourg.lu](mailto:wiseler@cecluxembourg.lu)  
Tel. +352 26 84 64 609  
GSM. +352 621 483 917

Thomas Muller – Chargé de communication  
[muller@cecluxembourg.lu](mailto:muller@cecluxembourg.lu)  
Tel. +352 26 84 64 610  
GSM. +352 621 526 153



Co-funded by  
the European Union